

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2019

-0-0-0-

CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL
Groupe scolaire Fernand Camescasse
65700 MAUBOURGUET

-0-0-0-

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres - 2 rue de Saint Agnet - 40800 Aire sur l'Adour - Tél. 05 58 71 75 67 - Fax 05 58 71 70 81

Siège social : 68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 550 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AU COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX



CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL
Association
Groupe scolaire Fernand Camescasse
65700 MAUBOURGUET

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos au 31 décembre 2019

Aux membres de l'association,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ZAC de Peyres - 2 rue de Saint Agnet - 40800 Aire sur l'Adour - Tél. 05 58 71 75 67 - Fax 05 58 71 70 81

Siège social : 68 quai de Paludate - CS 61964 - 33072 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 - Fax 05 57 77 32 65

www.compagnie-fiduciaire.com - cf-audit@compagnie-fiduciaire.com

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 550 000 EUROS - R.C. BORDEAUX 494 030 182 - N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182
COMMISSAIRE AU COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC DE BORDEAUX



III. Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons porté une attention particulière à la comptabilisation des subventions attribuées et à leur rattachement au bon exercice comptable. Nous avons également prêté un point d'attention particulier à valider la cohérence des cotisations totales versées par les familles avec les heures de fréquentation des enfants.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, une information a été donnée en annexe et la direction nous a indiqué qu'elle ferait un bref exposé de la situation à l'Assemblée Générale d'Approbation des comptes.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

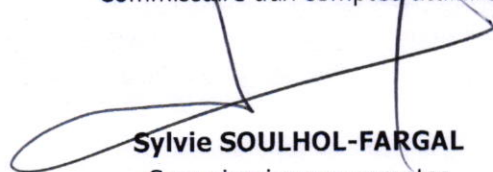
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nogaro,
Le 14 Septembre 2020

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire



Sylvie SOULHOL-FARGAL

Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

31/12/2019

ACTIF	Exercice du	01/01/19 au 31/12/19	01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations Incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes					
Immobilisations Corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériels et outillage					
Autres immobilisations corporelles		417	1 331	-914	-68.67
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations Financières (2)					
Participations et créances rattachées à des parts					
Titres immobilisés de l'activité portefeuille					
Autres titres immobilisés		10	10		
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)		427	1 341	-914	-68.16
Comptes de liaison					
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (3)					
Créances redevables et comptes rattachés		3 447	4 937	-1 490	-30.17
Créances reçues par legs ou donations					
Autres		23 178	28 450	-5 272	-18.53
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		141 120	103 870	37 250	35.86
Charges constatées d'avance (3)		1 139	1 098	41	3.76
TOTAL (III)		168 884	138 355	30 529	22.07
Frais d'émission d'emprunt (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		169 311	139 696	29 615	21.20

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

31/12/2019

PASSIF	Exercice du	Exercice du	Variation N / N-1	
	01/01/19 au 31/12/19	01/01/18 au 31/12/18	en valeur	en %
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	33 466	33 466		
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Fonds statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Autres fonds propres				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	59 557	43 259	16 298	37.68
Excédent ou déficit de l'exercice	3 253	16 298	-13 045	-80.04
<i>Situation nette</i>	96 276	93 023	3 253	3.50
Fonds propres consommables				
Subv. d'investissements sur biens non renouvelables		646	-646	-100.00
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	96 276	93 669	2 607	2.78
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Fonds reportés et dédiés				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (IV)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (IV)				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des etbs de crédit (2)				
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 712	16 131	-9 419	-58.39
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	51 925	21 185	30 740	145.11
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Redevables créditeurs	250	147	103	69.76
Autres dettes	45		45	
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	14 103	8 565	5 539	64.67
TOTAL (V)	73 035	46 027	27 008	58.68
Ecarts de conversion passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	169 311	139 696	29 615	21.20

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

73 035

46 027

COMPTES DE RÉSULTAT

31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)				
Cotisations	695	730	-35	-4.79
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	73 743	83 069	-9 325	-11.23
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	177 849	190 595	-12 746	-6.69
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépr., prov., transf. charges	2 550	18 041	-15 492	-85.87
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	155	14	141	998.93
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	254 991	292 449	-37 458	-12.81
CHARGES D'EXPLOITATION (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures	6 629	6 484	145	2.23
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	66 787	91 784	-24 997	-27.23
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	3 113	3 004	109	3.63
Salaires et traitements	144 366	134 749	9 617	7.14
Charges sociales	30 030	39 969	-9 939	-24.87
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	914	1 336	-422	-31.59
sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	971	6	965	
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	252 810	277 333	-24 523	-8.84
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)	2 181	15 116	-12 935	-85.57
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	425	366	60	16.29
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	425	366	60	16.29
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)				

COMPTES DE RÉSULTAT

31/12/2019

	Du 01/01/19 au 31/12/19	Du 01/01/18 au 31/12/18	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)	425	366	60	16.29
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	646	816	-170	-20.82
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	646	816	-170	-20.82
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)	646	816	-170	-20.82
Impôts sur les bénéfices				
SOLDE INTERMÉDIAIRE	3 253	16 298	-13 045	-80.04
TOTAL DES PRODUITS	256 062	293 631	-37 568	-12.79
TOTAL DES CHARGES	252 810	277 333	-24 523	-8.84
EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)	3 253	16 298	-13 045	-80.04

* Y compris : Redevances de crédit-bail mobilier
Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de

646

816

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

31/12/2019

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Information	
	Produite	Non significative
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0	
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		
CRÉDIT BAIL		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0	
EFFETS DE COMMERCE		
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0	
COMPOSITION DES FONDS ASSOCIATIFS		
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	0	
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS		
TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0	
LES ENGAGEMENTS		
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES		
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		
LES EFFECTIFS		
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		
ANNEXE COVID-19	0	
COMMENTAIRE		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

31/12/2019

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 169 310.79 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 3 252.63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- | | |
|----------------------------------|-----------|
| - Matériel de bureau et informat | 3 à 5 ans |
|----------------------------------|-----------|

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

31/12/2019

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	2 237		
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
	Installations techniques, matériel & outillage industriels				
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	417		
	Autres immos corporelles	Matériel de transport			
		Matériel de bureau & mobilier informatique	13 116		
		Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL	13 533		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés		10		
	Prêts et autres immobilisations financières				
		TOTAL	10		
		TOTAL GENERAL	15 779		

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'établissement & dével.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			2 237	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers			417	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier			13 116	
		Emb. récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL			13 533	
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés				10	
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL			10	
		TOTAL GENERAL			15 779	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

31/12/2019

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, développ.	TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	2 237			2 237
Terrains					
Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immob. corporelles	Inst. générales agencem. amén. Matériel de transport Mat. bureau et informatiq., mob. Emballages récupérables divers	12 202	914		13 116
	TOTAL	12 202	914		13 116
	TOTAL GENERAL	14 438	914		15 352

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS		REPRISES		Mouv. net des amorts fin de l'exercice	
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements	TOTAL						
A. Immob. incorpor.	TOTAL						
Terrains							
Constr.	Sur sol propre Sur sol autrui Inst. agenc. et amén.						
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.	Inst. gales, ag. am div Matériel transport Mat. bureau mobilier inf. Emballages réc. divers						
	TOTAL						
Frais d'acquisition de titres de participations							
	TOTAL GÉNÉRAL						
	Total général non ventilé						

CADRE C		Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

31/12/2019

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	225	225	
	Autres créances clients	3 447	3 447	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	19 104	19 104	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	4 074	4 074	
	Charges constatées d'avance	1 139	1 139	
TOTAUX		27 989	27 989	
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	(2) des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

31/12/2019

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	1 139
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	1 139

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	23 178
Disponibilités	
TOTAL	23 178

TABLEAU VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS 31/12/2019

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Première situation nette établie	33 466.11			33 466.11
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Réserves				
Report à nouveau	43 258.94	16 297.86		59 556.80
Excédent ou déficit de l'exercice	16 297.86	12 400.17	16 297.86	8 502.48
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	646.03		646.03	
TOTAUX	93 668.94	28 698.03	16 943.89	105 423.08

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

31/12/2019

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	14 103
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	14 103

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 680
Dettes fiscales et sociales	4 956
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	7 636

Introduction

Cette annexe ne concerne que les exercices postérieurs au 30/12/2019.

Cette annexe peut être complétée par toutes les sociétés concernées par l'obligation de fournir une annexe suivant les seuils en application, mais aussi les entreprises qui souhaitent les produire.

Information au titre d'un évènement post-clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur à la clôture de l'exercice qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31/12/2019, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31/12/2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Information au titre de l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur l'activité de l'entreprise postérieurement à la clôture de l'exercice

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'entreprise constate que cette crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur son activité depuis le 1er janvier 2020.